



Numéro d'immatriculation : B37619

RAPPORT ANNUEL 2025

# Allianz Life Luxembourg

# SOMMAIRE

---

**A\_\_ Message de la Présidente** Pages 3-5

---

**B\_\_ Allianz en quelques chiffres** Pages 6-8

---

**C\_\_ Conseil d'Administration - Comité Exécutif  
Comité des Risques - Comité d'Audit** Pages 9-11

---

**D\_\_ Rapport de gestion** Pages 12-16

---

**E\_\_ Rapport du Réviseur d'Entreprises agréé** Pages 17-21

---

**F\_\_ Comptes annuels 2025** Pages 22-35

Bilan au 31 décembre 2025

Compte de profits et pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2025

---

# MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

---

A

# MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

## *Un nouveau plan stratégique*

Après une année 2024 marquée par l'assouplissement progressif des politiques monétaires des principales banques centrales, l'exercice 2025 s'est inscrit dans une phase de stabilisation économique et financière. Des conditions de taux favorables ont soutenu la reprise graduelle de l'investissement à long terme, tandis que, dans un environnement empreint d'incertitudes géopolitiques, de tensions politiques en Europe et de frictions commerciales, les marchés boursiers poursuivaient leur progression portée par la dynamique de l'intelligence artificielle.

En juillet, Paul Lecoublet a été nommé nouveau CEO et le comité exécutif a été recomposé. À cette occasion, Allianz Life Luxembourg a lancé son plan stratégique « **A.I.B. — Allianz is Back** », structuré autour de trois piliers : **Business Acceleration, Innovation - data & tech et People powered**.

Ce plan a pour ambition un développement soutenu, principalement en unités de compte, via les réseaux propriétaires du Groupe Allianz et ses partenaires privilégiés — banques privées, family offices et conseillers en gestion de patrimoine (CGP). Nos principaux marchés cibles restent la France, l'Italie et la Belgique.

Ce renouveau repose sur une transformation profonde de la compagnie, portée par une nouvelle dynamique commerciale, une efficacité opérationnelle accrue et l'intégration de nouveaux outils digitaux, d'automatisation et de workflow.



En France, le développement de la collecte avec les réseaux Allianz s'est particulièrement accéléré au second semestre.

Cette coopération, riche de synergies, offre à nos clients un accès privilégié à l'expertise de nos partenaires de gestion — Allianz Banque, Allianz Global Investors, PIMCO et ALTi Tiedemann Global — dans une approche intégrée et orientée performance à long terme.

Dès lors, Allianz Life Luxembourg a enregistré ses premiers résultats concrets. La collecte brute de primes 2025 s'élève à 385 millions d'euros, soit une croissance de 75 % par rapport à 2024, avec 70 % en unités de compte. La marge de solvabilité, calculée selon la formule standard, atteint 145 % au 31 décembre 2025, contre 127 % un an plus tôt. Cette réorientation stratégique s'inscrit dans un environnement exigeant, marqué par une concurrence accrue et un durcissement du cadre réglementaire européen.

Je remercie chaleureusement le nouveau management et l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs d'Allianz Life Luxembourg pour l'élan engagé depuis la mi-année.

Leur engagement, leur énergie et leur sens des responsabilités sont les fondements de la réussite de notre stratégie.

Ensemble, nous construisons un avenir solide et durable pour nos clients et nos partenaires.

Dans un environnement toujours volatil, nos clients peuvent compter sur la solidité du Groupe Allianz pour préserver leurs intérêts à long terme.



**CLAUDIA MAX**

Présidente du Conseil d'Administration

# ALLIANZ EN QUELQUES CHIFFRES

---

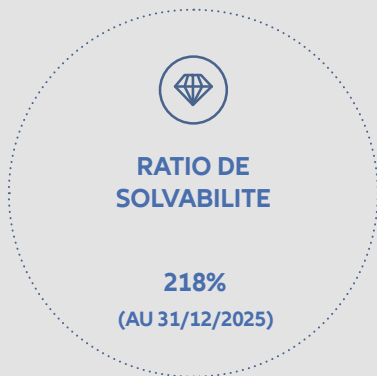
B

# LE GROUPE ALLIANZ

## ET ALLIANZ LIFE LUXEMBOURG

### CLASSEMENT INTERBRAND

Avec plus de 150 000 collaborateurs à travers le monde et plus de 100 millions de clients, Allianz s'est hissée, pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive, à la première place du classement Interbrand.



### RAPPORT ANNUEL ALLIANZ GROUP

Consultez le rapport annuel d'Allianz Group en scannant le QR ci-dessous



[www.allianz.com](http://www.allianz.com)

### CHARTRE WOMEN IN FINANCE "WIF"

La Charte « Luxembourg Women in Finance » (Charte WiF) vise à promouvoir la diversité des genres et une meilleure représentation des femmes dans l'ensemble du secteur financier luxembourgeois.



**Allianz Life Luxembourg fait partie des signataires de la Charte.**

La Charte WiF encourage les institutions financières à s'engager à prendre des mesures concrètes, notamment en fixant des objectifs visant à améliorer l'équilibre entre les sexes aux postes de direction, les progrès réalisés étant suivis dans le cadre d'un rapport annuel publié chaque année en mars par les fondateurs et la Luxembourg Sustainable Finance Initiative (LSFI).



# ORGANIGRAMME DES PARTICIPATIONS



-  Assurances et services financiers
-  Holdings

# CONSEIL D'ADMINISTRATION - COMITÉ EXÉCUTIF COMITÉ DES RISQUES - COMITÉ D'AUDIT

---



# CONSEIL D'ADMINISTRATION



## Conseil d'Administration

**CLAUDIA MAX**  
Présidente

**JULIE BECKER**  
Administratrice

**ROBERT FRANSSEN**  
Administrateur

**EDOUARD GALICIER**  
Administrateur

**RÉMI SAUCIÉ**  
Administrateur

**DORSAN VAN HECKE**  
Administrateur

**PAUL LECOUBLET**  
Administrateur

## COMITÉ EXÉCUTIF

### Comité exécutif

**PAUL LECOUBLET**  
Président – CEO

**CHRISTOPHE HUCQUE**  
Chief Financial & Risk Officer

**THOMAS SAINZ**  
Head of Operations & IT

**NICOLETA GLODEAN**  
Head of Legal & Regulatory  
(à partir du 23/09/2025)

**NICOLA ALVARO**  
Head of Wealth Services & Distribution  
(à partir du 23/09/2025)

**AMÉLIE LEQUIEN**  
Chief Insurance Officer  
(à partir du 01/11/2025)



## COMITÉ DES RISQUES - COMITÉ D'AUDIT

### Comité des risques

**ROBERT FRANSSSEN**  
Président

**CLAUDIA MAX**  
Membre

**EDOUARD GALICIER**  
Membre

**RÉMI SAUCIÉ**  
Membre

**DORSAN VAN HECKE**  
Membre

### Comité d'audit

**JULIE BECKER**  
Présidente

**ROBERT FRANSSSEN**  
Membre

**CLAUDIA MAX**  
Membre

### Réviseur d'Entreprises agréé

PricewaterhouseCoopers Assurance, Société Coopérative

# RAPPORT DE GESTION

---

D

# RAPPORT DE GESTION

Mesdames,  
Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les opérations et les résultats de l'exercice social 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025.

## I. Lignes de façade de l'exercice 2025

### ALLIANZ IS BACK

L'année 2025 marque le retour d'une ambition de croissance forte du groupe Allianz – première marque d'assurance mondiale – à Luxembourg.

Faisant suite aux nominations de Claudia Max et de Dorsan van Hecke aux postes respectifs de Chief Executive Officer et Chief Life, Health and Wealth Officer au sein d'Allianz Benelux, maison-mère d'Allianz Life Luxembourg, le Conseil d'Administration a nommé Paul Lecoublet au poste de Chief Executif Officer, avec date d'effet au 1er juillet.

Le comité exécutif a été remanié et une stratégie de croissance sur la thématique « Allianz is Back » a été élaborée, avec des premiers résultats concrets enregistrés :

- la collecte brute sur l'exercice 2025 est en hausse de 75%, nettement au-dessus de la croissance du marché de l'assurance-vie luxembourgeoise (+16%), qui a pourtant atteint un nouveau niveau record ;
- cette collecte a été réalisée majoritairement (70%) dans le cœur de cible de la stratégie, à savoir les produits en unités de compte ;
- la décollecte brute a été réduite de 24% et se stabilise au niveau du marché en termes de taux de chute moyen ;
- les provisions techniques sont en augmentation de 3%, en particulier les provisions techniques sur les produits en unités de compte ont augmenté de € 142 Mio ;
- la marge de solvabilité a fortement augmenté, passant de 127% à 145% sur l'exercice 2025.

Dans un contexte macro-économique et politique incertain, la solidité du groupe Allianz (seul assureur de la place à afficher un rating AA) est un gage de sécurité pour les clients et partenaires d'Allianz Life Luxembourg.

### A. CONTEXTE GÉNÉRAL

L'économie mondiale a été influencée en 2025 par des ruptures structurelles : montée des conflits, diffusion accélérée de l'IA, pressions sur les chaînes d'approvisionnement, politiques industrielles plus affirmées et recomposition des relations

commerciales. Le Forum économique mondial fait mention d'un point d'inflexion économique et géopolitique caractérisé par des risques élevés, la prolifération de conflits et une polarisation sociétale croissante, avec comme conséquence une pression accrue sur la croissance économique mondiale.

En 2025, la Banque centrale européenne a maintenu une approche prudente face à un environnement mêlant inflation encore supérieure à la cible et croissance molle, en abaissant le taux de dépôt de 1% pour arriver à 2%. La BCE a réaffirmé sa volonté de stabiliser l'inflation autour de 2% à moyen terme.

La Réserve fédérale américaine a quant à elle réduit son taux directeur de 0.50%, poursuivant un cycle d'assouplissement monétaire entamé en 2024.

Les marchés actions ont affiché de solides performances en 2025 : l'indice MSCI World a ainsi progressé de 21%, le S&P 500 de 18% et le Eurostoxx 600 de 16%.

### B. CONTEXTE SECTORIEL

Les secteurs de l'assurance vie et non-vie luxembourgeoise ont de nouveau affiché un encaissement en progression au cours de l'exercice 2025.

Les primes encaissées par le secteur de l'assurance non-vie s'élevaient à € 19,8 milliards, en progression de 1% par rapport à l'exercice 2024 (€ 19,6 milliards), confirmant la croissance régulière depuis plusieurs exercices.

Le secteur de l'assurance vie luxembourgeoise affiche quant à lui une deuxième année record avec une progression spectaculaire de son encaissement à € 31,1 milliards, soit 16% au-dessus du niveau de l'exercice 2024 (€ 26,8 milliards). Cette forte croissance est cette année due à la collecte en produits en unités de compte (+30%), tandis que les produits offrant des taux garantis affichent une réduction de 10%.

Le total des provisions techniques des assureurs vie s'établit à un niveau record de € 262 milliards, en hausse de 8% par rapport à l'exercice précédent (€ 242 milliards). Ce montant est constitué à hauteur de 80% de provisions techniques liées à des produits en unités de compte, démontrant par-là l'expertise du secteur de l'assurance-vie luxembourgeois dans ces solutions.

### C. STRATEGIE ET ACTIVITES

Au sein du groupe Allianz – première marque d'assurance mondiale –, la mission d'Allianz Life Luxembourg est de se positionner comme hub européen pour une clientèle haut de gamme internationale, en privilégiant une offre de solutions en unités de compte.

Après plusieurs années caractérisées par une diminution des actifs sous gestion, l'année 2025 a marqué un renouveau pour Allianz Life Luxembourg avec un comité exécutif remanié et une stratégie de croissance revue en profondeur.

Les éléments suivants ont jalonné l'exercice 2025 :

1. Le comité exécutif a été remanié avec les arrivées successives de Paul Lecoublet (Chief Executive Officer), Amélie Lequien (Chief Insurance Officer) et Nicola Alvaro (Head of Wealth Services & Distribution).
2. Une nouvelle stratégie «Allianz is back» a été développée durant l'été et approuvée par le Conseil d'Administration. Cette nouvelle stratégie repose sur les grands piliers suivants :
  - a. une stratégie de distribution basée sur deux axes : l'architecture ouverte et les réseaux propriétaires ;
  - b. une accélération de la croissance basée sur une offre de produit compétitive et innovante ;
  - c. un large programme de transformation digitale, capitalisant notamment sur les nouvelles technologies et en particulier les outils d'intelligence artificielle ;
  - d. une nouvelle organisation interne et des investissements conséquents dans les ressources humaines.
3. Un CEO roadshow a été organisé dans les marchés cibles auprès de nos partenaires commerciaux afin de promouvoir la nouvelle stratégie. Ce roadshow, combiné à une offre commerciale revue, a permis d'augmenter sensiblement la collecte sur le dernier trimestre de l'année et d'atterrir à un niveau de collecte brute en hausse de 75% par rapport à l'exercice précédent et plus atteint depuis 2021.
4. Un projet pilote a été lancé en collaboration avec AZ Vie en France, avec l'objectif de promouvoir l'offre de produit luxembourgeois au travers de certains réseaux propriétaires d'Allianz en France. Devant les bons résultats enregistrés en fin d'année, le Conseil d'Administration a souhaité poursuivre ce projet et lancé une étude visant à déployer ce modèle de distribution captive à une plus grande échelle.
5. Une équipe Innovation a été constituée et plusieurs recrutements ont été effectués afin de systématiser l'utilisation des nouvelles technologies dans la gamme de services offerte aux partenaires et clients de la Société.
6. Diverses initiatives visant à optimiser la résilience de la Société ont été délivrées, résultant dans une augmentation sensible de la marge de solvabilité, qui augmente de 18 points pour s'établir à 145% à la fin de l'exercice.

Le repositionnement stratégique de la Société et les investissements qui en découlent ont un impact inévitable sur le résultat net à court et moyen termes. Ce repositionnement s'inscrit cependant dans une logique validée et encouragée par l'actionnaire et s'inscrit dans une perspective à long terme. La Société dispose de suffisamment de réserves en capital pour absorber ce repositionnement et ses conséquences à court et moyen termes.

## D. RESULTATS PRINCIPAUX

La collecte brute s'établit à € 385 Mio et affiche une croissance de 75% par rapport à 2024 (€ 219 Mio). Cette collecte a été réalisée dans des produits à unités de compte à hauteur de 70%.

La charge des sinistres brute (€ 458 Mio) est quant à elle en baisse de 24% par rapport à l'exercice 2024 (€ 600 Mio), confirmant le retour à la normale de la sinistralité après les épisodes de rachats massifs des exercices 2022 et 2023.

Les provisions techniques totales (€ 5.513 Mio) sont en progression de 3% par rapport à l'exercice précédent (€ 5.375 Mio). Les provisions techniques relatives aux produits offrant une garantie de rendement (dont le risque d'investissement est supporté par la Société) s'établissent à € 770 Mio et sont en légère décroissance par rapport à l'exercice précédent (€ 778 Mio), tandis que les provisions techniques relatives aux produits en unités de compte (dont le risque d'investissement est supporté par les preneurs d'assurance) s'établissent à € 4.739 Mio, en croissance de 3% par rapport à 2024 (4.597 Mio).

Les frais d'exploitation nets (€24,1Mio) sont en augmentation par rapport à l'exercice 2024 (€ 22,5 Mio), du fait d'une augmentation des frais d'acquisition traduisant par-là les investissements réalisés afin de soutenir la croissance commerciale.

Le résultat du compte technique s'établit à € 2,6 Mio, en baisse par rapport à 2024 (€ 4,6 Mio).

Le résultat avant impôt de l'exercice s'élève à € 5,5 Mio, en baisse par rapport à 2024 (€ 7,7 Mio).

Le résultat net de l'exercice s'élève quant à lui à € 4,2 Mio, en baisse par rapport à 2024 (€ 5,2 Mio).

La Société n'ayant pas versé de dividende au cours de l'exercice 2025, ses capitaux propres sont en augmentation du montant du résultat net de l'exercice et s'établissent à € 130,5 Mio.

## E. POLITIQUE & GESTION DES PLACEMENTS

Le développement commercial des activités dont le risque de placement est supporté par la Société (après réassurance) étant limité, la gestion de notre portefeuille général est caractérisée par une optimisation continue de notre politique d'investissement, visant à respecter nos ambitions financières tout en limitant l'exposition aux risques de marché et par-là notre besoin en capital.

Durant l'exercice 2025, la Société a ajusté son allocation stratégique d'investissements afin de prendre en compte l'évolution de la courbe des taux. En particulier, la Société a réduit son allocation cible en liquidités pour augmenter l'allocation cible en dette gouvernementale. Divers investissements et arbitrages ont de ce fait été réalisés au sein du portefeuille d'actifs afin de refléter la

nouvelle allocation stratégique, tout en gardant la durée des actifs au plus près de celle des passifs et en assurant un niveau de liquidités suffisant pour faire face aux engagements projetés.

Enfin, au cours de l'exercice 2025, la Société n'a pas fait l'usage de produits dérivés dans le cadre de la gestion de son actif général. En ce qui concerne la gestion financière sous-traitée des fonds internes liés à des contrats dont le risque financier est assumé par les clients, des instruments dérivés de protection peuvent être utilisés, conformément à la réglementation en vigueur. Les instruments dérivés spéculatifs sont quant à eux interdits.

## F. FINANCE DURABLE

Le Commissariat aux Assurances a publié en août 2022 une note d'information 22/9 relative aux enjeux réglementaires liés à la finance durable, rappelant le renforcement réglementaire y relatif et sensibilisant les opérateurs locaux concernés sur les principaux textes réglementaires publiés ou en devenir. Le régulateur exprime par ailleurs ses attentes vis-à-vis des opérateurs locaux, notamment la mise en œuvre concrète des obligations découlant des réglementations en vigueur.

La principale réglementation en vigueur liée à la finance durable est la réglementation SFDR (« Sustainable Finance Disclosure Regulation »), qui instaure des règles harmonisées relatives à (i) la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité, (ii) la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et (iii) la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers.

Il va de soi que la Société s'est organisée pour être en conformité avec cette réglementation.

## II. Principaux risques et incertitudes

Allianz Life Luxembourg suit de près les principaux risques d'entreprise à travers un exercice régulier de réévaluation systématique de ses risques, en étroite collaboration avec les équipes Allianz Benelux. Ce processus, porté par le Risk Management en lien avec d'autres fonctions internes, permet aux organes de gestion de mieux appréhender les risques, d'anticiper leur évolution et de développer une culture de contrôle des risques, un des objectifs de la directive Solvabilité 2.

Les risques majeurs auxquels la Société est exposée sont :

- **Les risques stratégiques :** on y trouve le risque de perturbation profonde du marché de l'assurance-vie lié notamment à l'environnement macro-économique, à la digitalisation ou le risque de distribution des produits. Diverses mesures ont été prises pour prévenir ces risques ou en diminuer sensiblement les effets. L'accélération de la transformation de la Société fait partie de ces mesures.
- **Les risques de crédit et de marché :** le risque de marché est le risque de pertes financières du fait de mouvements sur les

taux d'intérêt, le prix des actions et le cours des devises. Le risque de crédit est quant à lui le risque de pertes financières du fait du défaut d'une contrepartie. Dans le cadre de la gestion de ces risques, la Société fait la distinction entre la gestion des actifs dont le risque de placement est supporté par elle-même et celle dont le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance.

La Société applique diverses méthodes d'atténuation des risques dans le cadre de la gestion des actifs dont le risque de placement est supporté par elle-même, notamment au travers d'un programme de réassurance, d'une sélection prudente et d'une gestion élaborée actif-passif, en s'appuyant sur l'expertise d'autres entités du Groupe Allianz.

En ce qui concerne la gestion des actifs dont le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance, la Société atténue les risques de crédit et de marché en appliquant un processus de sélection strict sur les gestionnaires financiers à qui la gestion effective des actifs est déléguée et sur les banques auprès desquelles les actifs sont déposés.

- **Les risques de liquidité et de trésorerie :** il s'agit du risque que la Société ne possède pas suffisamment d'actifs liquides lui permettant de faire face à ses obligations à un coût et dans des délais raisonnables. En ce qui concerne le portefeuille dont le risque de placement est supporté par la Société, la mitigation de ce risque est effectuée principalement au travers d'une gestion actif-passif élaborée. En ce qui concerne le portefeuille dont le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance, le risque de liquidité est géré par des règles internes strictes concernant notamment l'utilisation d'instruments à liquidité réduite (qui représentent moins de 5% du total des actifs). Enfin, le risque de trésorerie peut également provenir d'un risque de défaut de nos partenaires bancaires, repris ci-dessus sous le risque de crédit.
- **Les risques légaux, réglementaires et de réputation :** le maintien des procédures de conformité à un niveau élevé ainsi que la sensibilisation et la formation pratique du personnel aux particularités des différents métiers, et plus spécialement aux risques de blanchiment d'argent, diminuent le degré d'exposition. Un suivi continu de la fonction distribution, combiné à une analyse détaillée des nouveaux partenariats à nouer et concrétisée par un contrôle des niveaux de compétence des forces de vente, aident à limiter le risque de « mis-selling ». Une veille sur les changements réglementaires introduits dans les marchés sur lesquels la Société est active en Libre Prestation de Services est assurée par ou avec le soutien de la fonction Compliance.
- **Les risques liés à la continuité des activités :** ces risques concernent aussi bien les équipements techniques que les ressources humaines en place. Pour la première catégorie, la mise en place de contrats de maintenance pour les principaux applicatifs informatiques, complétée par des mesures supplémentaires de sécurisation physique des architectures en place ainsi que des tests de pénétration, contribue à minimiser les délais d'intervention en cas de problèmes. Pour la seconde catégorie, le remplacement urgent et imprévu de personnes

clés peut trouver une solution interne au niveau du groupe grâce à une gestion centralisée des compétences disponibles.

- **Les risques de fraude** : une sensibilisation individuelle du personnel au respect de ses obligations via un Code d'éthique et de déontologie ainsi que des procédures basées sur un double contrôle combiné à la revue régulière des habilitations contribuent à réduire les risques de fraude.

### III. Solvabilité

La Société a rapporté un ratio de solvabilité (norme Solvabilité II) de 145% à la clôture de l'exercice, en forte hausse (18 points) par rapport à l'exercice précédent (127%). Ce ratio de solvabilité est en ligne avec la politique interne de gestion du capital de la Société.

Les Fonds Propres (« Own Funds ») ont augmenté de € 140 Mio à € 153 Mio tandis que le Capital de Solvabilité Requis (« SCR ») s'est réduit de € 110 Mio à € 105 Mio.

### IV. Evénements survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement survenu après l'exercice 2025 ayant eu un impact matériel sur les opérations de la Société et ses résultats n'est à signaler.

### V. Affectation du résultat

Compte tenu du résultat de l'exercice de € 4.192.551 et d'un résultat reporté de € 76.788.984, le total du résultat à affecter est de € 80.981.535. La réserve légale étant déjà entièrement constituée, il est proposé de ne plus la doter.

dotation à la réserve légale :	€	-
dividende :	€	-
report à nouveau :	€	80.981.535

### VI. Gouvernance

Afin de faciliter l'exercice de la surveillance de la Société par le Conseil d'Administration, celui-ci se fait assister par deux comités consultatifs composés d'administrateurs non exécutifs et/ou membres du Comité exécutif. Il s'agit, d'une part, du Comité des Risques instauré en 2009, dont la mission principale est d'évaluer et contrôler les travaux de gestion des risques et, d'autre part, du Comité d'Audit, pièce centrale du contrôle des comptes et des travaux de l'Audit et de la Conformité, instauré en 2014.

### VII. Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2025 a acté les nominations de :

- Madame Claudia Max en qualité d'administratrice et Présidente du Conseil d'Administration, pour un mandat prenant fin en avril 2031 ;
- Monsieur Rémi Saucié en qualité d'administrateur, pour un mandat prenant fin en avril 2031.

De plus, le Conseil d'Administration a acté les démissions de Madame Kathleen Van den Eynde et de Monsieur Eric Winter en leur qualité respective d'administratrice et administrateur avec date d'effet au 30 juin 2025.

Enfin, le Conseil d'Administration a proposé les nominations de Messieurs Paul Lecoublet et Dorsan van Hecke aux postes d'administrateurs, avec date d'effet respectivement au 1er juillet 2025 et au 18 août 2025, pour des mandats expirant en avril 2031.

### VIII. Divers

La Société n'a pas engagé de dépenses en matière d'activités de recherche et de développement, n'a pas procédé à un rachat d'actions propres et n'a pas établi de succursale au cours de l'année 2025.

Nous remercions vivement l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs d'Allianz Life Luxembourg qui contribuent au quotidien aux activités de la Société et à la transformation de cette dernière, en ligne avec la stratégie établie.

Luxembourg, le 10 Avril 2026  
Pour le Conseil d'Administration,



Claudia MAX  
Présidente

# RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES

---



# RAPPORT D'AUDIT



Rapport d'audit

A l'Actionnaire de  
Allianz Life Luxembourg S.A.

## Rapport sur l'audit des comptes annuels

### NOTRE OPINION

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de Allianz Life Luxembourg (la « Société ») au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Notre opinion est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'Audit ou à l'organe équivalent.

### Ce que nous avons audité

Les comptes annuels de la Société comprennent :

- Le bilan au 31 décembre 2025 ;
- Le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date ; et
- L'annexe aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

### FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du Règlement (UE) N° 537/2014, de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants de la Société conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par l'Article 5(1) du Règlement (UE) N° 537/2014.

Les services fournis en plus de l'audit légal tant à la Société qu'à sa ou ses filiales, lorsqu'applicable, pour l'exercice clos à cette date, sont mentionnés dans la note 24 des comptes annuels.

PricewaterhouseCoopers Assurance, Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg  
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, www.pwc.lu  
Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation ministérielle n°10181659)  
R.C.S. Luxembourg B294273 - TVA LU36559370



## QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Comment notre audit a répondu à cette question clé
<p><b>Valorisation de certains actifs dont le risque de placement est supporté par les preneurs d'assurance</b></p> <p>La Société détient au 31 décembre 2025 des actifs dont le risque de placement est supporté par les preneurs d'assurance pour 4 739 millions d'euros.</p> <p>Au sein de ces portefeuilles figurent des actifs représentant environ 4% du portefeuille, dont la valorisation n'est pas systématiquement disponible via des sources externes publiques et qui peut être complexe car requérant un certain jugement de la part de la Direction. Dans ce cadre, la Direction peut avoir recours à des estimations pour déterminer la valorisation de ces actifs, principalement à liquidité réduite ou non cotés, à la date de clôture.</p> <p>Une valorisation erronée pourrait de ce fait impacter tant les montants repris au bilan de la Société que le montant des provisions techniques dont le risque est supporté par les preneurs d'assurance.</p>	<p>Nous avons tout d'abord pris connaissance et avons évalué les processus et contrôles mis en place par la Direction pour effectuer la valorisation de ces actifs dans le cadre des processus de clôtures des comptes annuels et comptes rendus réglementaires.</p> <p>Nous avons ensuite complété nos travaux en effectuant, sur base d'un échantillon, une revue critique de la valorisation retenue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En la comparant à des sources externes ou aux valorisations fournies par les banques dépositaires lorsque ces valorisations étaient disponibles ;</li> <li>• Ou en la corroborant à des documents de support externes, mais qui ne sont pas systématiquement publics, tels que des comptes annuels, des états trimestriels, des rapports d'évaluation, etc.</li> </ul> <p>Nous avons évalué la fiabilité de ces informations sur base d'un échantillon via un test rétroactif comparant les informations utilisées pour la clôture précédente aux informations financières finales obtenues au cours de l'année.</p>

## AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel incluant le rapport de gestion mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport d'audit sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES RESPONSABLES DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE POUR LES COMPTES ANNUELS

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière de la Société.

## RESPONSABILITÉS DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ POUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.



## RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables. Nous avons été désignés en tant que Réviseur d'entreprises agréé par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 24 avril 2025 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 8 ans.

PricewaterhouseCoopers Assurance, Société coopérative

Luxembourg, le 20 avril 2026

Représentée par

Signed by:

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Schaus', enclosed within a blue rectangular box.

7A55DD8DD5074C5...

Christiane Schaus

# COMPTES ANNUELS 2025

---



# BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

	Notes	2025	2024
		€	€
<b>ACTIF</b>			
<b>Placements</b>	2.1		
<b>Terrains et constructions</b>	2.1.1	-	-
<b>Placements dans des entreprises liées et participations</b>			
Parts dans des entreprises liées	3	14.291.696	14.291.696
Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises	4	40.990.651	58.124.713
<b>Autres placements financiers</b>			
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement	5	927.940	2.016.875
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	6	111.086.207	93.831.511
		<b>167.296.494</b>	<b>168.264.795</b>
<b>Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux</b>	2.2, 18	<b>4.739.316.585</b>	<b>4.596.700.235</b>
<b>Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>	2.5		
<b>Provision d'assurance-vie</b>	10, 18	740.103.766	742.327.381
<b>Autres provisions techniques</b>	2.5	2.259.173	-
		<b>742.362.939</b>	<b>742.327.381</b>
<b>Créances</b>	2.3		
<b>Créances nées d'opérations d'assurance directe sur :</b>			
Les preneurs d'assurance	15	2.682.969	2.391.504
<b>Autres créances</b>	14	4.851.886	4.044.904
		<b>7.534.855</b>	<b>6.436.408</b>
<b>Autres éléments d'actif</b>			
<b>Actifs corporels et stocks</b>	9	1.017.923	1.150.933
<b>Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse</b>		55.206.574	88.824.387
		<b>56.224.497</b>	<b>89.975.320</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		1.469.590	1.239.493
<b>Intérêts et loyers acquis non échus</b>		1.469.590	1.239.493
<b>Total de l'actif</b>		<b>5.714.204.960</b>	<b>5.604.943.632</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

# BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

	Notes	2025	2024
		€	€
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux propres</b>	11		
Capital souscrit	11.1	30.000.000	30.000.000
Primes d'émission	11.1	16.500.000	16.500.000
<b>Réserves</b>			
Réserve légale	11.2	3.000.000	3.000.000
<b>Résultats reportés</b>		76.788.984	71.581.752
<b>Résultat de l'exercice</b>		4.192.551	5.207.232
		<b>130.481.535</b>	<b>126.288.984</b>
<b>Postes spéciaux avec une quote-part de réserves</b>	12	<b>4.017.373</b>	<b>4.017.373</b>
<b>Provisions techniques</b>	2.5		
Provision d'assurance-vie	13, 18	770.257.948	778.118.340
Provision pour sinistres		289.483	425.822
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes		462.461	467.522
Autres provisions techniques	2.5	2.766.340	-
		<b>773.776.232</b>	<b>779.011.684</b>
<b>Provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance</b>	2.6, 18	<b>4.739.316.585</b>	<b>4.596.700.235</b>
<b>Provisions pour autres risques et charges</b>			
Provisions pour pensions et obligations similaires		32.984	32.984
Autres provisions	2.5, 14	7.641.815	9.300.523
		<b>7.674.799</b>	<b>9.333.507</b>
<b>Dettes</b>	2.7		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	15	20.246.402	37.243.227
Dettes nées d'opérations de réassurance	15	23.352.223	36.213.108
Autres dettes, dont dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	15, 16	15.339.811	16.135.515
		<b>58.938.436</b>	<b>89.591.850</b>
<b>Total du passif</b>		<b>5.714.204.960</b>	<b>5.604.943.632</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

# COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

	Notes	2025	2024
<b>COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE-VIE</b>			
<b>Primes acquises, nettes de réassurance</b>			
Primes brutes émises	2, 9, 17	384.905.151	219.323.160
Primes cédées aux réassureurs	21	(111.189.309)	(24.704.201)
		<b>273.715.842</b>	<b>194.618.959</b>
<b>Produits des placements</b>			
<b>Produits des participations</b>			
<b>Produits des autres placements</b>			
Produits provenant des terrains et constructions			
Produits provenant d'autres placements		6.142.158	7.013.286
<i>dont produits provenant des entreprises liées</i>	4	869.890	838.689
Reprises de corrections de valeur sur placements		127.992	398.876
Profits provenant de la réalisation de placements	11	44.695.283	38.416.575
		<b>51.560.884</b>	<b>46.381.316</b>
<b>Plus-values non réalisées sur placements</b>			
		181.022.262	318.448.710
<b>Autres produits techniques, nets de réassurance</b>			
		1.791.042	2.103.916
<b>Charge des sinistres, nette de réassurance</b>			
<b>Montants payés</b>			
Montants bruts	20	(458.138.401)	(599.663.056)
Part des réassureurs	21	129.055.737	154.139.403
<b>Variation de la provision pour sinistres</b>			
Montant brut		136.339	327.124
Part des réassureurs			
		<b>(328.946.325)</b>	<b>(445.196.529)</b>
<b>Variation des autres provisions techniques, nettes de réassurance</b>			
<b>Provision d'assurance-vie</b>			
Montant brut	18	(121.776.055)	51.230.845
Part des réassureurs	18, 21	(2.223.616)	(108.754.019)
<b>Autres provisions techniques, nettes de réassurance</b>			
	18	(496.029)	16.199
		<b>(124.495.700)</b>	<b>(57.506.975)</b>
<b>Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance</b>			
	18	(12.985.980)	(18.479.786)
<b>Frais d'exploitation nets</b>			
<b>Frais d'acquisition</b>			
	19	(4.862.939)	(3.630.125)
<b>Frais d'administration</b>			
	18, 22, 23, 24	(23.250.165)	(23.132.019)
<b>Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices</b>			
	21	4.030.095	4.261.172
		<b>(24.083.009)</b>	<b>(22.500.972)</b>
<b>Charges des placements</b>			
<b>Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt</b>			
		(1.725.268)	(1.817.002)
<b>Corrections de valeurs sur placements</b>			
		(185.287)	(356.770)
<b>Pertes provenant de la réalisation des placements</b>			
		(6.427.962)	(5.591.825)
		<b>(8.338.517)</b>	<b>(7.765.597)</b>
<b>Moins-values non réalisées sur placements</b>			
		(3.764.146)	(2.233.410)
<b>Autres charges techniques, nettes de réassurance</b>			
		(11.454)	(131.240)
<b>Produits des placements alloués transférés au compte non technique</b>			
	2.11	(2.899.927)	(3.095.283)
<b>Résultat du compte technique de l'assurance-vie</b>		<b>2.564.971</b>	<b>4.643.109</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

# COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

	Notes	2025	2024
<b>COMPTE NON TECHNIQUE</b>			
Résultat du compte technique de l'assurance-vie		2.564.971	4.643.109
Produits des placements alloués transférés du compte technique de l'assurance-vie	2.11	2.899.927	3.095.283
Dotations aux postes spéciaux avec quote-part de réserves	12		
Impôts sur les résultats provenant des activités ordinaires	25	(1.225.738)	(2.500.280)
Résultat provenant des opérations ordinaires après impôts		4.239.161	5.238.112
Autres impôts ne figurant pas sous les postes qui précèdent	25	(46.610)	(30.880)
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>4.192.551</b>	<b>5.207.232</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2025

## I. Généralités

Allianz Life Luxembourg S.A. (ci-après « la Société ») a été constituée le 18 juillet 1991 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Elle est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.619.

La Société a pour objet de faire toutes opérations d'assurance et de réassurance de la branche « Vie ».

Le 19 décembre 2012, les Assemblées Générales Extraordinaires de Nemian Life & Pensions S.A. et de la Société ont décidé de fusionner, par absorption de Nemian Life & Pensions S.A. par la Société. Cette fusion était effective rétroactivement au 1er janvier 2012.

Les comptes consolidés de l'ensemble le plus petit et de l'ensemble le plus grand dont la Société fait partie en tant qu'entreprise filiale sont établis par ALLIANZ SE, dont le siège social est situé Königinstrasse 28, 80802 München, Allemagne.

## 2. Principales règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été préparés en conformité avec la loi du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurance, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis dans le secteur (de la) des (ré) assurance(s) au Grand-Duché de Luxembourg. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi et le Commissariat aux Assurances, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

Sur base des critères fixés par la loi luxembourgeoise, la Société est exemptée d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion pour l'exercice clos au 31 décembre 2025. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, ces comptes annuels ont été préparés sur une base non consolidée pour approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi à la Direction d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. La Direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Société.

La Société fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres

facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances

### 2.1 PLACEMENTS

#### 2.1.1 TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Les terrains et constructions sont comptabilisés au bilan à leur prix d'acquisition, à leur prix de revient ou à leur valeur d'apport, y compris les frais accessoires, diminué des amortissements cumulés et des corrections de valeur éventuelles.

Les taux et modes d'amortissement appliqués sont les suivants :

	Taux d'amortissement	Mode
Bâtiments	1,5 % à 2 %	linéaire
Parties constitutives et aménagements	5 % à 20 %	linéaire

#### 2.1.2 PARTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES

Les parts dans des entreprises liées sont évaluées à leur prix d'acquisition. En cas de dépréciation dont les membres du Conseil d'Administration estiment qu'elle revêt un caractère durable, les parts dans des entreprises liées font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture de l'exercice. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

#### 2.1.3 BONS ET OBLIGATIONS ÉMIS PAR DES ENTREPRISES LIÉES ET CRÉANCES SUR CES ENTREPRISES

Les créances sur les entreprises liées sont évaluées à leur valeur nominale. Par ailleurs, la valeur nominale est diminuée des dépréciations jugées durables liées à la qualité de l'émetteur.

Les parts dans des pools d'investissement sont évaluées à leur valeur nominale. Les intérêts sont calculés mensuellement et capitalisés le premier jour ouvré du mois suivant. Par ailleurs, la valeur nominale est diminuée des dépréciations jugées durables liées à la qualité de l'émetteur.

#### 2.1.4 ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU VARIABLE ET PARTS DANS DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et les parts dans des fonds communs de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition. Les dépréciations constatées font l'objet de corrections de valeur si elles sont jugées durables, selon les principes suivants :

Une moins-value est considérée comme durable lorsque la valeur de marché du titre en question a été inférieure de 20% à son prix d'acquisition en permanence durant 6 mois consécutifs.

Dans ce cas, si la Société a l'intention et la capacité de conserver le titre en question, une valeur recouvrable est calculée à l'horizon de détention envisagé en fonction de la durée du passif et une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur du titre au montant de cette valeur recouvrable. La valeur recouvrable est déterminée selon une formule simplifiée qui consiste à capitaliser, sur la durée de détention envisagée, la valeur de marché au taux sans risque augmenté d'une prime de risque. Au 31 décembre 2025, un coefficient de 1,55 (2024 : 1,55) est appliqué à la valeur de marché pour déterminer la valeur recouvrable.

Si la Société n'a pas l'intention ou la capacité de conserver le titre en question, une réduction de valeur est constatée pour l'évaluer au dernier cours de bourse de l'exercice social.

## 2.15 OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU FIXE

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées selon la méthode « à la valeur de remboursement ». Lorsque leur rendement actuariel calculé lors de leur achat, en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement est inscrite au compte de profits et pertes au prorata de la durée restant à courir des titres ; elle est portée en augmentation ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres. Par ailleurs, la valeur de remboursement est diminuée des dépréciations jugées durables liées à la qualité de crédit de l'émetteur.

## 2.2 PLACEMENTS POUR LE COMPTE DES PRENEURS D'UNE POLICE D'ASSURANCE-VIE DONT LE RISQUE EST SUPPORTÉ PAR EUX

Les placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. La variation de la différence entre cette valeur et le prix d'acquisition est présentée au compte technique de l'assurance-vie sous les postes de plus ou moins-values non réalisées sur placements.

La valeur actuelle de ces placements est estimée comme suit :

- les titres cotés sur une bourse de valeurs officielle ou négociés sur un autre marché réglementé sont évalués sur la base du dernier cours disponible le jour de l'évaluation ;
- les titres non cotés sur une bourse de valeurs officielle ou non négociés sur un autre marché réglementé sont évalués en fonction de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi.

## 2.3 CRÉANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale diminuée, le cas échéant, des corrections de valeur nécessaires.

## 2.4 PRIX D'ACQUISITION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF DE MÊME CATÉGORIE

Le coût d'acquisition des valeurs mobilières cédées correspond au coût d'acquisition individuel de celles-ci.

## 2.5 PROVISIONS TECHNIQUES

La provision d'assurance-vie est calculée contrat par contrat sur la base de méthodes actuarielles.

Les autres provisions techniques correspondent aux rendements garantis à durée déterminée, évalués à la date de clôture.

La provision pour participations aux bénéfices et ristournes correspond à la participation des assurés à la surperformance des actifs. Lors d'une distribution individuelle de participations aux bénéfices sous forme de revalorisation individuelle des contrats, le prélèvement sur la provision pour participations aux bénéfices de l'exercice précédent est renseigné sous le poste « Variation des autres provisions techniques, nettes de réassurance – Autres provisions techniques, nettes de réassurance » au compte de profits et pertes.

La part des réassureurs dans les provisions techniques figure à l'actif du bilan.

## 2.6 PROVISIONS TECHNIQUES RELATIVES À L'ASSURANCE-VIE LORSQUE LE RISQUE DE PLACEMENT EST SUPPORTÉ PAR LE PRENEUR D'ASSURANCE

Les provisions techniques sont constituées pour couvrir les engagements liés à l'évolution de la valeur des investissements effectués pour les preneurs d'assurances.

## 2.7 DETTES

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou, le cas échéant, à leur valeur résiduelle.

## 2.8 CONVERSION DES DEVICES

Le capital de la Société est exprimé en euros (« € »). Le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette même devise.

Les actifs et passifs exprimés dans une devise autre que l'euro sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Les produits et les charges en devises autres que l'euro sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les résultats de change résultant de l'application de ces principes sont enregistrés en compte de profits et pertes.

## 2.9 PRIMES BRUTES ÉMISES

Les primes sont créditées au compte de profits et pertes lorsque le contrat est émis.

Les primes reçues d'avance, qui représentent les primes reçues avant l'émission du contrat, ne sont pas incluses dans le compte de profits et pertes mais sont incluses en « Dettes - Dettes nées d'opérations d'assurance directe ».

## 2.10 CHARGE DES SINISTRES

Les montants payés au titre des sinistres incluent les arbitrages entrant et sortant entre les différents supports d'investissement au sein des contrats d'assurance vie multisupports proposés par la Société (supports à rendement garanti d'une part et supports en unités de compte d'autre part).

Ce principe comptable est d'application aussi bien pour les montants payés bruts que pour la part des réassureurs dans ces paiements.

## 2.11 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS

Les produits nets des placements ont été affectés pour partie au compte technique et pour partie au compte non technique. La répartition a été effectuée en prenant pour base le rendement financier des fonds propres.

## 3. Parts dans des entreprises liées

Les mouvements dans la valeur nette comptable des terrains et constructions se résument comme suit :

	2025	2024
	€	€
Au début de l'exercice	14.291.696	14.308.046
Acquisitions de l'exercice	-	-
Sorties de l'exercice	-	(14.040)
Corrections de valeur de l'exercice	-	(2.310)
A la fin de l'exercice	14.291.696	14.291.696
Valeur actuelle	15.972.174	16.480.556

Cette valeur actuelle se répartit entre :

	2025	2024
	€	€
Climmolux Holding S.A.	15.972.174	16.480.556
	15.972.174	16.480.556

### Climmolux Holding S.A.

Le 11 avril 2016, la Société a acheté auprès de Fidentia Real Estate Investments S.A. 20 actions de la S.A. Climmolux Holding pour un montant de € 15 017 759. Cette acquisition représente 20% du capital de la S.A. Climmolux Holding, le solde ayant été acquis à la même date par Allianz Benelux S.A. (39%) et par Allianz Logistique SAS (41%).

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2020, la Société S.A. Climmolux Holding a décidé de réduire son capital d'un montant global de € 5 000 000 et de porter son montant actuel à € 69 426 363. Cette réduction de capital s'est faite par le remboursement des montants alloués aux primes d'émission et primes assimilées et sans annulation de parts sociales.

La S.A. Climmolux Holding a pour objet la prise de participations et la gestion de celles-ci, mais également l'acquisition et la mise en valeur d'immeubles au Luxembourg ou à l'étranger. Au 31 décembre 2025, elle détient un immeuble repris à l'actif du bilan pour une valeur comptable de € 69 041 386 (2024 : € 68 664 478) et une valeur de marché estimée à € 78 870 000 (2024 : € 82 310 000).

Selon dernière version des comptes annuels CLIMMOLUX: Au 31 décembre 2025, les capitaux propres de la S.A. Climmolux Holding s'élevaient à € 72 265 969 (2024 : € 72 413 620), comprenant le capital souscrit et entièrement libéré de € 100 000 (2024 : € 100 000), la prime d'émission de € 69 326 363 (2024 : € 69 326 363) le bénéfice pour l'exercice de € 2 829 606 (2024 : € 2 977 257) et des réserves de € 10.000 (2024 : € 10 000).

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, la Société a procédé à une analyse de la valeur de cette participation. La valeur actuelle étant supérieure à la valeur nette comptable, aucune correction de valeur complémentaire n'a été enregistrée. Une reprise de correction de valeur de € 2 310 a été comptabilisée en 2024.

## 4. Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises

Le 20 décembre 2013, la Société a accordé une ouverture de crédit de € 20.000.000 en faveur d'Allianz Vermogen B.V., utilisée par l'emprunteur afin de financer son activité de crédit hypothécaire aux Pays-bas.

Le 11 avril 2018, la société a augmenté cette ligne de crédit à € 40.000.000.

Le montant libéré net des remboursements reçus se monte à € 33.467.025 au 31 décembre 2025 (2024 : € 31.211.546).

La valeur actuelle de l'investissement dans Allianz Vermogen B.V. s'élève à € 31.825.317 au 31 décembre 2025 (2024 : € 30.292.772).

Allianz Vermogen B.V.	2025	2024
	€	€
Au début de l'exercice	31.211.546	30.567.996
Remboursements de l'exercice	2.255.480	643.550
A la fin de l'exercice	33.467.025	31.211.546
Valeur actuelle de l'investissement dans Allianz Vermogen B.V.	31.825.317	30.292.772

Le 15 mars 2013, la Société a signé un contrat de cash pooling avec Allianz S.E..

Le montant libéré net des remboursements reçus se monte à € 7.523.625 au 31 décembre 2025 (2024 : € 26.913.167).

La valeur actuelle de l'investissement dans Allianz S.E. s'élève à € 7.523.625 au 31 décembre 2025 (2024 : € 26.913.167).

Allianz S.E.	2025	2024
	€	€
Au début de l'exercice	26.913.167	53.645.104
Acquisitions de l'exercice	8.510.460	12.978.064
Remboursements de l'exercice	(27.900.002)	(39.710.000)
A la fin de l'exercice	7.523.625	26.913.167
Valeur actuelle de l'investissement dans Allianz S.E.	7.523.625	26.913.167

## 5. Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement

Le portefeuille d'actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement se présente comme suit :

	2025	2024
	€	€
Prix d'acquisition	927.940	2.016.875
Corrections de valeur cumulées	-	-
Valeur nette comptable	927.940	2.016.875
Valeur de marché	1.731.820	2.546.225

## 6. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

Le portefeuille d'obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe se présente comme suit :

	2025	2024
	€	€
Valeur nette comptable	111.086.207	93.831.511
Valeur de remboursement	112.700.000	93.225.000
Valeur de marché	103.109.657	88.033.291

La part non encore amortie de la différence positive entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (agio) représente un montant de € 8.160.827 au 31 décembre 2025 (2024 : € 8.557.565).

La différence négative entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement (disagio) se répartit comme suit entre les montants inscrits et non inscrits au compte de profits et pertes :

	2025	2024
	€	€
Disagios inscrits au compte de profits et pertes de l'exercice	17.987.957	14.301.578
Disagios non inscrits au compte de profits et pertes	9.774.480	7.950.914

## 7. Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux

Au 31 décembre 2025, les titres non cotés s'élèvent à €187.557.675, représentant 4,0% du total des placements détenus pour le compte des preneurs d'assurance vie supportant le risque d'investissement. Les investissements cotés s'élèvent quant à eux à € 4.135.693.137

	2025	2024
	€	€
Investissements cotés	4.135.693.137	3.968.231.008
Cash	416.065.773	446.961.754
Investissements Non cotés	187.557.675	181.507.473
<b>Total Investissements UL</b>	<b>4.739.316.585</b>	<b>4.596.700.235</b>

## 8. Autres prêts

Les autres prêts sont constitués d'avances sur police accordées aux preneurs d'assurances, pour lesquelles la police est la garantie principale.

## 9. Autres éléments d'actif

Un montant de € 1.017.923, présenté au bilan sous la rubrique « Autres éléments d'actif », correspond à des actifs corporels immobilisés liés à l'aménagement des nouveaux bureaux de la Société.

Ces actifs sont comptabilisés à leur coût d'acquisition de €1.197.086 et amortis selon la méthode linéaire sur une durée de 10 ans.

Les amortissements cumulés s'élèvent à € 179.163 au 31 décembre 2025, dont € 46.153 comptabilisés au cours de l'exercice 2024. La valeur nette comptable de ces actifs au 31 décembre 2025 s'élève à € 1.017.923.

## 10. Provision d'assurance-vie, part des réassureurs

Dans le cadre d'un produit adossé en partie à un support à rendement garanti, la Société a conclu avec Allianz Vie (France) un traité de réassurance financière en vertu duquel elle s'engage à céder au réassureur 100% des primes à investir sur ce support à rendement garanti.

En garantie des engagements pris par le réassureur, celui-ci constitue un dépôt titrisé affecté à titre de nantissement en premier rang au profit de la Société. La valeur de marché des titres figurant dans ce dépôt s'élève à € 823.585.490 au 31 décembre 2025 (2024 : € 813.356.439).

## 11. Capitaux propres

	Soldes au début de l'exercice	Affectation du résultat 2025	Dividendes payés	Résultats de l'exercice 2025	Solde à la clôture de l'exercice
	€	€	€	€	€
Capital souscrit	30.000.000	-	-	-	30.000.000
Primes d'émission	16.500.000	-	-	-	16.500.000
Réserve légale	3.000.000	-	-	-	3.000.000
Résultats reportés	71.581.752	5.207.232	-	-	76.788.984
Résultat de l'exercice	5.207.232	(5.207.232)	-	4.192.551	4.192.551
	<b>126.288.984</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4.192.551</b>	<b>130.481.535</b>

### 11.1 CAPITAL SOUSCRIT ET PRIMES D'ÉMISSION

Au 31 décembre 2025, le capital souscrit et entièrement libéré de € 30.000.000 (2024 : € 30.000.000) est représenté par 55.928 actions (2024 : 55.928 actions) nominatives sans désignation de valeur nominale. Le montant des primes d'émission s'élève à € 16.500.000 (2024 : € 16.500.000).

### 11.2 RÉSERVE LÉGALE

Selon la législation luxembourgeoise, la Société doit affecter annuellement à une réserve légale non distribuable au moins 5% de ses bénéfices nets, jusqu'à concurrence de 10% du capital social. Aucun montant ne sera alloué à la réserve légale au titre de l'exercice 2025, sa réserve ayant atteint son plafond des 10% du capital social à la fin de l'exercice 2019, soit € 3.000.000.

La réserve légale ne peut pas être distribuée aux actionnaires, excepté en cas de dissolution de la Société.

## 12. Postes spéciaux avec quote-part de réserves

En application de l'art. 54 LIR, le poste de passif intitulé « Postes spéciaux avec une quote-part de réserves » a été augmenté au cours des exercices précédents suite à la cession d'obligations détenues

par la Société depuis plus de cinq ans, l'imposition des plus-values réalisées étant en effet reportée grâce au remploi intégral du prix de cession dans le cadre de l'acquisition, au cours d'un même exercice, de nouvelles obligations. La valeur de ce poste s'élève à € 4.017.374 (2024 : € 4.017.374).

### 13. Provision d'assurance-vie

	2025	2024
	€	€
Produits d'assurance-vie faisant intervenir une table de mortalité (*) - hors pensions privées	2.724.556	2.967.309
Produits d'assurance vie groupe	3.603.467	6.762.989
Autres produits d'assurance-vie individuelle à taux garanti (incluant les pensions privées)	763.929.925	768.388.042
<b>A la fin de l'exercice</b>	<b>770.257.948</b>	<b>778.118.340</b>

(\*) Les produits d'assurance-vie individuelle faisant intervenir une table de mortalité couvrent des types de risques différents : des opérations de type décès, des opérations de type vie et des opérations de rentes. Leur évaluation fait intervenir des méthodes actuarielles et des tables de mortalité conformément aux notes techniques communiquées au Commissariat aux Assurances.

### 14. Provisions pour autres risques et charges

Les mouvements dans les autres provisions se résument comme suit :

	2025	2024
	€	€
Au début de l'exercice	9.300.523	8.855.545
Dotations de l'exercice	233.641	3.044.321
Reprises de l'exercice	(1.892.349)	(2.599.342)
<b>A la fin de l'exercice</b>	<b>7.641.815</b>	<b>9.300.523</b>

Le poste « Autres provisions » regroupe l'ensemble des provisions constituées pour couvrir les risques identifiés inhérents à l'activité de la Société, ainsi que les provisions liées aux primes de performance attribuées sous forme d'actions.

Ces provisions font l'objet d'une reprise dès lors qu'elles deviennent sans objet. La variation des provisions au cours de l'exercice 2025 s'explique principalement par l'utilisation des provisions constituées suite à l'avancement des dossiers concernés.

### 15. Créances sur et dettes envers des entreprises liées

	2025	2024
	€	€
Dettes nées d'opérations de réassurance	(23.079.189)	(35.957.478)
Autres dettes	(9.774.218)	(8.347.641)

### 16. Autres dettes, dont dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale

À compter du 1er janvier 2025, la Loi italienne de finances 2025 (Loi n° 207 de 2024) modifie la méthodologie de paiement du droit de timbre pour les contrats d'assurance-vie italiens, y compris les produits d'investissement en unités de compte. Les principales modifications impliquent :

Un droit de timbre de 0,2 % est désormais payable annuellement ;

Règles transitoires : Le droit de timbre accumulé jusqu'au 1er janvier 2025 est payable en plusieurs versements (50 % d'ici le 30 juin 2025, puis 20 % -20% -10 % annuellement jusqu'en 2028).

Conformément à ce calendrier, un premier versement de € 975 012 a été effectué en 2025. Le droit de timbre relatif à l'exercice 2025 s'élève à € 731 262, comptabilisé en "Autres dettes, dont dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale".

Ce droit de timbre étant à la charge des preneurs au moment du rachat (total ou partiel) du contrat et uniquement préfinancé par la Société, une créance d'un montant équivalent a été enregistrée dans le compte "Créances nées d'opérations d'assurance directe".

## 17. Primes brutes émises

Les primes brutes émises se décomposent comme suit :

	2025	2024
	€	€
Primes individuelles	384.905.151	219.323.160
	<b>384.905.151</b>	<b>219.323.160</b>
Primes périodiques	2.984.021	3.309.183
Primes uniques	381.921.130	216.013.977
	<b>384.905.151</b>	<b>219.323.160</b>
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	111.164.117	24.682.867
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	273.741.034	194.640.293
	<b>384.905.151</b>	<b>219.323.160</b>

Les primes brutes proviennent de contrats conclus par la Société dans les pays suivants :

	2025	2024
	€	€
Dans l'Etat membre du siège	3.102.886	24.687.392
Dans les autres Etats membres de l'Union européenne	380.053.894	187.471.984
Dans les autres pays	1.748.370	7.163.784
	<b>384.905.151</b>	<b>219.323.160</b>

## 18. Variation des autres provisions techniques, nettes de réassurance

Au 31 décembre 2025, la variation de la provision d'assurance-vie, montant brut de € 134.755.958 (\*) et la variation de la provision d'assurance-vie, part des réassureurs de € (2.223.615), se résument comme suit :

	Provision d'assurance-vie	Provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	Total	Provision d'assurance-vie, part des réassureurs
	€	€	€	€
Au début de l'exercice	778.118.340	4.596.700.235	5.374.818.575	742.327.381
Variation de l'exercice	(7.860.392)	142.616.350	134.755.958	(2.223.615)
<b>A la fin de l'exercice</b>	<b>770.257.948</b>	<b>4.739.316.585</b>	<b>5.509.574.533</b>	<b>740.103.766</b>

(\*) La variation de l'exercice des provisions techniques « affaires directes » s'inscrit dans le compte de résultats dans les rubriques suivantes:

	€
Variation des autres provisions techniques, nettes de réassurance - montant brut	121.776.055
Participation aux bénéfices se ventile entre	
Dotation à la provision de la participation bénéficiaire	6.077
Dotation directe de la provision d'assurance-vie	12.979.903
	<b>134.762.035</b>

Sous la rubrique « Participations aux bénéfices et ristournes » sont présentes tant les participations aux bénéfices du portefeuille non-réassuré de la Société (dotation à la provision pour participations aux bénéfices) que de son portefeuille réassuré (dotation directe de la provision d'assurance-vie).

La rubrique « Autres provisions techniques, nettes de réassurance » dans le compte de profits et pertes correspond au prélèvement de la provision pour participations aux bénéfices à la clôture de l'exercice précédent pour attributions individuelles au cours de l'exercice.

## 19. Commissions

Le montant des commissions payées aux intermédiaires d'assurances durant l'exercice s'élève à € 14.063.961 (2024 : € 13.686.130).

## 20. Charge des sinistres payés, montants bruts.

La charge des sinistres payés, montants bruts, se décompose comme suit :

	2025	2024
	€	€
Prestations payées au titre de rachats, décès ou arrivées à échéance	(458.138.401)	(599.663.056)
Arbitrages sortant des supports à rendement garanti	(27.049.572)	(56.192.416)
Arbitrages entrant dans les supports à rendement garanti	102.280.389	110.169.530
Arbitrages sortant des supports en unités de compte	(102.280.389)	(110.169.530)
Arbitrages entrant dans les supports en unités de compte	27.049.572	56.192.416
	<b>(458.138.401)</b>	<b>(599.663.056)</b>

## 21. Solde de réassurance

Le solde de réassurance se décompose comme suit :

	2025	2024
	€	€
Primes cédées aux réassureurs	(111.189.309)	(24.704.201)
Charge des sinistres payés, part des réassureurs <sup>(**)</sup>	129.055.737	154.139.403
Variation de la provision d'assurance-vie, part des réassureurs	(2.223.615)	(108.754.019)
Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices	4.030.095	4.261.172
Produit net des placements, part des réassureurs <sup>(***)</sup>	(19.689.644)	(24.945.892)
	<b>(16.736)</b>	<b>(3.537)</b>

Ces mouvements s'expliquent essentiellement par le traité de réassurance financière que la Société a conclu avec Allianz Vie (France) (voir note 10).

<sup>(\*\*)</sup> La charge des sinistres payés, part des réassureurs, se décompose comme suit :

	2025	2024
	€	€
Part des réassureurs dans les prestations	204.263.248	208.255.382
Part des réassureurs dans les arbitrages sortant du support à rendement garanti	26.897.097	56.011.601
Part des réassureurs dans les arbitrages entrant dans le support à rendement garanti	(102.104.608)	(110.127.580)
	<b>129.055.737</b>	<b>154.139.403</b>

<sup>(\*\*\*)</sup> Le montant du produit net des placements, part des réassureurs, constaté exclusivement dans le cadre de ce traité de réassurance financière, représente la contribution du réassureur dans la revalorisation (intérêts et participation bénéficiaire) des provisions d'assurance-vie des contrats réassurés par celui-ci.

## 22. Personnel

	2025	2024
	€	€
Salaires et traitements	8.416.462	7.473.477
Charges sociales	793.321	793.183
dont les charges sociales sur pensions	84.135	81.375
Autres charges de personnel	1.123.297	996.673
	<b>10.333.080</b>	<b>9.263.333</b>

Le nombre des membres du personnel employé en moyenne au cours de l'exercice s'établit comme suit :

	2025	2024
Direction et cadres supérieurs	6	5
Employés	54	55
	<b>60</b>	<b>60</b>

## 23. Rémunération du Conseil d'Administration

Les tantièmes versés aux administrateurs au cours de l'exercice s'élèvent à € 61.500 (2024 : € 64.500). Il n'y a pas d'engagement de pension, crédits ou avances relatifs aux administrateurs.

## 24. Honoraires du Réviseur d'Entreprises agréé

Les honoraires du réviseur d'entreprises agréé se décomposent comme suit (TVA incluse) :

	2025	2024
	€	€
Honoraires d'audit	132.426	132.426
Honoraires relatifs aux autres services d'audit (*)	28.147	28.147
Honoraires relatifs à des services fiscaux	-	-
Honoraires relatifs à des services autorisés autres que ceux d'audit	-	-
	<b>160.573</b>	<b>160.573</b>

(\*) Les honoraires des autres services d'audit couvrent l'émission de rapports réglementaires applicables et requis par le Commissariat Aux Assurances.

## 25. Impôts

### 25.1 IMPÔTS LOCAUX

La Société, avec les autres sociétés luxembourgeoises du groupe Allianz, sont liées par un régime d'intégration fiscale couvrant au moins cinq exercices à partir de l'année d'imposition 2016. Les impôts concernés par ce régime sont l'impôt sur le revenu des collectivités et l'impôt commercial communal.

### 25.2 PILIER 2

En tant qu'entité entièrement consolidée du groupe multinational Allianz SE, Allianz Life Luxembourg S.A. entre dans le champ d'application de la Directive Pilier 2 (EU 2022/2523) du 15 décembre 2022, transposée au Grand-Duché de Luxembourg par la loi modifiée du 22 décembre 2023 relative à l'imposition minimale effective pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure.

Conformément à ce cadre, un impôt complémentaire doit être acquitté, par juridiction, lorsque le taux d'imposition effectif au sens du mécanisme Pilier 2 est inférieur au seuil minimum de 15 %.

La loi luxembourgeoise mettant en œuvre la directive Pilier 2 est entrée en vigueur au Luxembourg le 1er janvier 2024.

Indépendamment du fait que le taux d'imposition effectif de l'ensemble des entités consolidées du groupe Allianz SE au Luxembourg puisse éventuellement être inférieur au seuil minimum de 15 %, l'éventuel impôt complémentaire dû au titre du Pilier 2 devrait être acquitté par une entité désignée du groupe Allianz autre qu'Allianz Life Luxembourg S.A..

À cet effet, une convention de recharge intra-groupe serait mise en place, prévoyant la refacturation de l'impôt complémentaire aux entités du groupe générant un impôt complémentaire sur une base autonome.

Dans ce contexte, Allianz Life Luxembourg S.A., sur une base autonome, présente un taux d'imposition effectif supérieur à 15 % et ne générerait donc pas d'impôt complémentaire en 2025 au titre de Pilier 2 et de la convention de recharge. En conséquence, et en l'absence de circonstances spécifiques à son niveau, aucune provision d'impôt complémentaire n'a été comptabilisée dans les comptes annuels d'Allianz Life Luxembourg S.A. pour l'exercice 2025.

## 26. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement n'est survenu depuis le 31 décembre 2025 qui serait susceptible d'ajuster les comptes annuels.

## PUBLICATIONS DU GROUPE ALLIANZ

### Sustainability Report

Allianz a publié sa déclaration de développement durable conforme à la directive européenne sur le reporting des entreprises en matière de développement durable (Corporate Sustainability Reporting Directive, CSRD). Elle présente les questions de développement durable importantes pour Allianz et la manière dont nous les traitons. Nous adhérons aux normes européennes de reporting en matière de développement durable, qui se concentrent sur les aspects clés du développement durable (environnement, social et gouvernance) et fournissent un cadre de divulgation solide pour la comparabilité et la crédibilité.



Scannez le QR Code pour plus de détails sur le Sustainability report 2025



### Rapport Annuel



Allianz SE et Allianz Group ont publié leur rapport annuel 2025.

Ces documents sont téléchargeables en scannant le QR Code ci-dessous ou en se rendant sur le site [www.allianz.com](http://www.allianz.com)

[https://www.allianz.com/en/investor\\_relations/results-reports/annual-reports.html](https://www.allianz.com/en/investor_relations/results-reports/annual-reports.html)

Date de publication :  
13 mars 2025



